



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2192

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2192**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence relative aux enseignements artistiques, à travers un schéma de développement des enseignements artistiques, dans les conditions définies par l'article L 216-2 du code de l'éducation.

I - Objectifs généraux

L'exercice de cette compétence a pour objectif de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, qui est principalement portée ou soutenue par les Communes, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre. Cette mission se traduit par différents dispositifs de soutien financier (soutien au fonctionnement et à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, aux réseaux et à des partenaires ressources).

La Métropole poursuit son engagement en 2017, en aidant financièrement les établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain. Dans le même temps, elle poursuit l'élaboration de sa propre stratégie, et va se doter dans les prochains mois d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques.

La présente délibération porte sur le soutien à des structures partenaires, dont la vocation est d'assurer des missions directement reliées à l'exercice des compétences relatives à l'organisation et la structuration de l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire métropolitain :

- organiser la représentativité des établissements d'enseignement artistique, et créer les conditions d'une offre coordonnée et cohérente sur le territoire, à travers le soutien à 2 structures : la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL) et l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR),
- permettre l'accès de tous à l'enseignement artistique, et notamment à ceux qui nécessitent un accompagnement spécialisé (enfants et adultes en situation de handicap, personnes malades, âgées dépendantes), à travers le soutien à l'association Léthé musicale,
- favoriser la professionnalisation des établissements d'enseignement artistique, par la mise en œuvre d'un programme d'actions créant les conditions d'une amélioration qualitative des contenus pédagogiques et des missions des enseignants, à travers le soutien au Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne Rhône-Alpes.

II - La Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL)

La Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL) rassemble sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon des structures musicales, associatives ou municipales. 135 structures sont adhérentes à la CMFRGL, dont 67 écoles de musique (36 du Département du Rhône, 31 de la Métropole).

Dans le périmètre des structures issues du schéma des enseignements artistiques du Département du Rhône, 26 des 73 établissements soutenus au sein de la Métropole adhèrent à cette fédération.

Elle est affiliée à la Confédération musicale de France Rhône-Alpes (CMFRA), elle-même liée à la Confédération musicale de France (CMF), structure reconnue d'utilité publique et interlocuteur de l'État et des institutions nationales. Les missions de la CMFRGL sont à la fois pédagogiques et administratives.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1381 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 24 000 € au profit de la CMFRGL pour son programme d'actions 2016.

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2016, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la mise en œuvre de missions générales vis à vis des établissements (travail sur les passerelles entre structures d'enseignement artistique, accompagnement de la Métropole dans la continuité des dispositifs et implication dans le travail de définition du schéma métropolitain), des missions d'expertise et de conseil autour de l'accompagnement et la structuration des structures d'enseignement artistique sur le territoire, auprès des collectivités et des centres d'enseignement artistique,
- l'organisation de stages de formation (stage de direction d'orchestre suivi par 10 élèves, colonies musicales qui ont concerné 120 élèves, stage pour les élèves adolescents qui a concerné 48 élèves), l'organisation de championnats et concours, le fonctionnement de 2 orchestres de rayonnement départemental (orchestre junior, 42 membres et classe d'orchestre, 11 membres),
- le soutien à la structuration des petites structures (mise à disposition d'un outil numérique de gestion commun, assurance groupe pour toutes les associations membres).

2° - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions de l'année 2017 portera sur la poursuite des missions de structuration de l'action de ses adhérents sur le territoire de la Métropole (stages de formation, orchestres). La CMFRGL co-organise l'édition 2017 du championnat de France de Brass Band. La CMFRGL sera également partie prenante de la poursuite des dispositifs de soutien aux enseignements artistiques mis en œuvre par la Métropole en 2017. Elle prendra part à la mise en place du futur schéma des enseignements artistiques dans le cadre de son champ d'expertise (soutien à la professionnalisation des établissements de statut associatif, place des musiciens et ensembles amateurs dans les structures d'enseignement artistique, etc.).

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2017 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 22 600 €, en baisse de 5,8 % par rapport à 2016.

Budget prévisionnel 2017

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges d'exploitation (fournitures, consommables)	2 880	subventions :	
		Métropole de Lyon	22 600
		Département du Rhône	25 000
services extérieurs (location, entretien, assurances, etc.)	8 841	mécénat / sponsoring	3 500
autres services extérieurs (actions pédagogiques, communication, transport, etc.)	78 920	autres produits (cotisations, organisation de stages et formations)	91 661
impôts et taxes	600	ventes (produits et services)	1 100
charges de personnel	52 720	produits financiers	100
Total	143 961	Total	143 961

III - L'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR)

L'ASEAR est une association qui rassemble, sur le territoire de la Métropole et du Département du Rhône, les directeurs de structures d'enseignement artistique, à la fois associatives et municipales.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1381 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 18 000 € au profit de l'ASEAR pour son programme d'actions 2016.

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2016, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la mise en œuvre de missions pédagogiques générales avec les structures qu'elle représente (travail sur les passerelles entre structures d'enseignement artistique, implication dans le travail de définition du schéma métropolitain), des missions d'expertise et de conseil autour de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, auprès des collectivités et des centres d'enseignement artistique,
- l'organisation du brevet départemental de musique, qui valide un niveau de fin de second cycle de formation musicale. Son objectif est de tendre vers une harmonisation des acquis pédagogiques pour tous les élèves du territoire. Ce dispositif induit des orientations communes, une évaluation individuelle et collective, des échanges pédagogiques entre les structures musicales (enseignants, directeurs), et le développement du répertoire par la commande d'œuvres originales. Il peut également permettre à certains élèves de poursuivre leur parcours au sein du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. 101 candidats se sont présentés à la dernière session, pour 26 lauréats,
- l'organisation d'une rencontre professionnelle, "L'enseignement artistique aujourd'hui : vers une mutation des pratiques ?", destinée aux personnels des établissements d'enseignement artistique de la Métropole et du Département du Rhône, qui s'est déroulée le 7 janvier 2017 (environ 40 participants).

2°- Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions de l'année 2017 s'orientera sur 2 thèmes :

- l'implication dans la mise en place du futur schéma des enseignements artistiques dans le cadre du champ d'expertise de l'ASEAR (accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et la mise en place d'outils permettant le partage de ressources), la mise en œuvre de rencontres professionnelles, co-organisées avec d'autres partenaires,
- des propositions d'évolutions pour le dispositif de brevet départemental de musique.

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2017 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 17 000 € (en baisse de 5,5 % par rapport à 2016).

Budget prévisionnel 2017

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
achats de prestations de service (concerts rencontres, journées thématiques, prestations secrétariat)	16 500	vente de prestations de services (adhésions, cotisations, inscriptions brevet)	4 700
services extérieurs (fournitures, assurances, etc.)	1 500	subventions :	
autres services extérieurs	1 000	Métropole de Lyon	17 000
charges de personnel	8 000	Département du Rhône	5 000
		produits financiers	300
Total	27 000	Total	27 000

IV - L'association Léthé musicale

Léthé musicale est une association qui assure 2 missions principales. Elle est à la fois un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'accueil d'enfants et adultes en situation de handicap, et elle accompagne les structures d'enseignement artistique demandeuses pour permettre l'accès de tous à une pratique musicale. Son action est orientée vers ceux pour qui l'accès à la pratique artistique en milieu ordinaire nécessite un accompagnement : enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes, etc.

Au titre de son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement musical, l'association conduit des ateliers, stages, formations, conférences, actions de diffusion et concerts, en partenariat avec des structures culturelles (conservatoires, équipements culturels) ou médico-sociales (hôpitaux, associations de gestion du secteur handicap).

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1381 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 21 000 € au profit de Léthé musicale pour son programme d'actions 2016.

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2016, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- des actions de sensibilisation et d'assistance générale vis-à-vis des établissements d'enseignement artistique du territoire, au bénéfice de l'intégration de la question du handicap,
- la mise en œuvre de dispositifs et actions concrètes vis à vis des élèves en situation de handicap dans les établissements métropolitains. Cela a notamment concerné cette année le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (atelier d'improvisation mixte, participation d'étudiants aux stages de sensibilisation musique-handicap), le Centre de la voix Rhône-Alpes (organisation de Vocamix, Festival voix et handicap), l'AMC2 de Caluire et Cuire (concert et atelier-chorale), l'École de musique de Neuville sur Saône (formation-sensibilisation des professeurs), le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Meyzieu (4 ateliers, concerts-rencontre), l'École de musique de Vernaison (animation d'un partenariat entre l'école et le foyer La Grande Maison),
- l'organisation de formations et de conférences "musique/handicap", la participation aux travaux organisés par les différents acteurs locaux et nationaux, la dynamisation du réseau culture handicap, et des actions de diffusion (concerts-rencontre musiciens valides/musiciens porteurs d'un handicap tous les 2 mois).

2° - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions de l'année 2017 portera sur la poursuite des missions de l'association portant sur son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement artistique de la Métropole (actions de sensibilisation et assistance, mise en œuvre de dispositifs d'accueil, organisation de formations, journées professionnelles et conférences). L'association Léthé musicale sera également partie prenante de la mise en place du schéma métropolitain des enseignements artistiques.

Au regard de l'enjeu fort de développement de la pratique musicale des personnes en situation de handicap, il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 21 000 €, soit un montant identique à celui attribué en 2016.

Budget prévisionnel 2017

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
achat, consommation de matières et fournitures diverses	16 222	ventes (droits d'inscription ateliers et stages, etc.)	166 290
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	14 834	subventions : Métropole de Lyon	21 000
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	33 274	Direction régionale des affaires culturelles	5 000
		Agence régionale de santé	6 500
		Département du Rhône	10 500
impôts et taxes (SACEM)	204	Communes	12 500
		autres	28 889
charges de personnel	255 201	autres produits (mécénat, dons)	69 056
Total	319 735	Total	319 735

V - Le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne-Rhône-Alpes (CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes)

Le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, centre de formation des enseignants de la musique, est une association créée en 1990, à l'initiative du Ministère de la culture. Son action se décline en 3 principales missions :

- la formation des professeurs des écoles de musique à travers les programmes de formation initiale et de formation continue diplômante pour les personnes déjà en poste, menant au diplôme d'État (DE) d'enseignement de la musique,
- une présence forte sur le champ de la recherche (publications, rencontres, colloques) avec l'objectif d'être un lieu de référence sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques,
- la gestion d'un pôle de ressources : un centre de documentation ouvert aux professionnels, lieu d'échanges, de débats à même de contribuer à la construction de l'identité professionnelle des enseignants de la musique.

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2016

Par délibération n° 2016-1381 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 27 000 € au profit du CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2016.

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2016, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, notamment à travers un programme de formation diplômante en cours d'emploi au diplôme d'État de professeur de musique, dont un cycle s'est conclu en 2016 (cycle d'une durée de 3 années) pour les enseignants déjà en poste dans les différentes écoles de musique,
- l'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain dans leur réflexion vis-à-vis de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, et la construction de réflexions nouvelles sur l'enseignement musical, à travers des journées, rencontres et débats.

2° - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions de l'année 2017 portera sur la poursuite de l'action de ce partenaire ainsi que la mise en œuvre de missions nouvelles, dans le contexte de la définition des modalités d'intervention de la Métropole dans le champ des enseignements artistiques. Il s'agira de :

- poursuivre le travail engagé autour de la professionnalisation des acteurs, en organisant des actions de formation professionnelle continue pouvant selon les cas aboutir à une formation diplômante vis à vis des enseignants déjà en poste au sein d'établissements d'enseignement artistique du territoire de la Métropole, mais également à d'autres formes d'accompagnement,
- suivre les innovations pédagogiques dans le champ de l'enseignement de la musique à l'œuvre sur le territoire métropolitain, et collaborer avec la Métropole au développement d'un environnement d'apprentissage personnel numérique pour les élèves des écoles de musique,
- s'impliquer dans la mise en place du futur schéma des enseignements artistiques de la Métropole.

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2017 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 25 400 € (en baisse de 6 % par rapport à 2016).

Budget prévisionnel 2017

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
<i>formation initiale</i>		Ministère de la culture et de la communication	973 000
charges salariales	622 483		
TFSE	207 654	Métropole de Lyon	25 400
<i>formation continue</i>		Conseil départemental de Savoie	12 500
charges salariales	166 627	collectivités partenaire (FDCE)	5 200
travaux, fournitures et services extérieurs	35 551	participations employeurs	120 922
<i>formation en cours d'emploi</i>		droits d'inscription	46 359
charges salariales	140 000		
travaux, fournitures et services extérieurs	38 843	ressources propres	27 777
Total	1 211 158	Total	1 211 158

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de la poursuite, pour l'année 2017, du soutien à ces partenaires, et de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 86 000 € répartis comme suit auprès des structures concernées :

- 22 600 € à l'association Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL),
- 17 000 € à l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR),
- 21 000 € à l'association Léthé musicale,
- 25 400 € à l'association Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes (CEDEFEM Auvergne-Rhône-Alpes) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 600 € au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € au profit de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de l'association Léthé musicale,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 400 € au profit du Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes,

e) - les conventions à passer entre la Métropole et la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon, l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône, l'association Léthé musicale et le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.